

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

Dossier complet le

N° d'enregistrement

1. Intitulé du projet

reconstruction de l'équipement culturel et sportif de Voujeaucourt, détruit par un incendie en avril 2015

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Commune de VOUJEAUCOURT

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Madame Le Maire Martine VOIDEY

RCS / SIRET

| 2 | 1 | 2 | 1 | 5 | 0 | 6 | 3 | 2 | 3 | 0 | 0 | 0 | 1 | 4 |

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
N°38	Équipement culturel sportif et de loisirs susceptible d'accueillir jusqu'à 1500 personnes.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le bâtiment, de plain pied à simple RdC accessible au public (seuls les locaux techniques sont situés à l'étage) est constitué:

- d'une salle polyvalente et de spectacle de 570 m², équipée d'une scène mobile démontable et accompagnée de ses annexes (rangements, loges) et d'une terrasse extérieure
- d'une salle de sport de 1 300 m² sans gradin, pour la pratique du tennis et du roller, accompagnée de ses services (vestiaires, sanitaires)

Les deux salles sont desservies par un vaste hall précédé d'un parvis et équipé d'un bar

Un office commun permettra la préparation de repas pour 300 personnes pendant l'organisation des différents événements le reste du bâtiment accueille les hall d'entrée/vestiaires/rangements/locaux techniques/salle de réunion nécessaires au fonctionnement de ces deux salles.

Les aménagements extérieurs comprennent une cour de service à l'Est desservie par une voie pompiers existante, pouvant être utilisée comme scène extérieure et un pré festif associé pour des manifestations occasionnelles de plein air, un parc de stationnement de 180 places (dont 72 existantes), ainsi que des allées piétonnes menant de la rue et du parking au parvis et à l'entrée.

4.2 Objectifs du projet

Cet équipement municipal festif et de loisirs est destiné à accueillir :

- Des manifestations sportives dans la salle à cet effet,
- Des activités associatives, sportives et festives dans la salle polyvalente, étendues ou non au hall, au parvis et à la terrasse
- des manifestations de plein air occasionnelles sur l'espace spécifiquement aménagé constitué de la cour de service et du pré festif mitoyen.

Cet équipement remplacera la salle sportive et de spectacle "ARCOPOLIS" inaugurée sur le même site en 1989 et exploitée jusqu'à sa destruction par un incendie en avril 2015.

Le nouvel équipement, à destination essentiellement communale, alors que la salle "ARCOPOLIS" avait été conçue à l'échelle de l'agglomération de Montbéliard pour plus de 5 000 personnes, est dimensionné pour un effectif plus réduit de 1 500 personnes maximum en intérieur et, occasionnellement, 3 000 personnes à l'extérieur sur le pré festif.

Après démolition de la salle existante, une plateforme a été aménagée sur l'emprise nettoyée.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

- reprise et adaptation de la plateforme existante, raccordement sur les réseaux publics,
- réutilisation du rejet des eaux pluviales dans la rivière,
- Aménagement d'une aire de stationnement perméable de 108 places en complément des 72 subsistantes du précédent aménagement,
- Structure : fondations, superstructure en béton armé et charpente métallique,
- terrasse extérieure en bois sur ossature bois et fondations ponctuelles,
- Clôt couvert : bardage métallique en façade et couverture, châssis aluminium,
- Second œuvre et finitions intérieures,
- Équipements techniques (office, cuisine, gaz, électricité),
- Aménagements paysagers avec restitution de plus de 5 000 m² d'espaces verts plantés d'arbustes et d'arbres de haute tige.

Les berges du Doubs ne seront pas concernées par le projet et seront exclues de la zone de chantier pendant la phase de réalisation.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Équipement Recevant du Public de 2^e catégorie

- Ouverture au public et aux associations, accueil d'artistes pour les spectacles (pas d'hébergement sur site)
- Gestion, entretien et maintenance par la commune

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Un permis de construire à été déposé le 14/06/2016 par la commune de VOUJEAUCOURT

Numéro du dossier : PC 02563216A 005

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

A la demande du service instructeur de PAYS de MONTBELIARD AGGLOMERATION pendant l'instruction du permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Surface de la parcelle :	25 179 m ²
Emprise au sol de la construction :	2 852 m ²
Surface de Plancher (SP):	2 723 m ²
dimensions du bâtiment:	L= 80m x l= 50m x h= 12m (environ)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Rue au Fol,
ZAC de la Cray
25 420 VOUJEAUCOURT

Coordonnées géographiques¹ Long. 6 ° 46 ' 49 " E Lat. 47 ° 28 ' 59 " N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Après démolition du bâtiment existant incendié, une plateforme en concassé a été aménagée sur l'ensemble du terrain au sud du chemin longeant les berges du Doubs.

Les berges elles-mêmes, en herbe et plantées de bosquets d'arbres de haute tige, n'ont pas été modifiées.

La pointe triangulaire Est du site, part de l'ancien parking de l'équipement démolit, conserve aujourd'hui cet usage de stationnement public dans la ZAC de la Cray.

En attente de la reconstruction, l'accès à la plateforme a été condamnée aux véhicules

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU de la commune de VOUEAUCOURT approuvé en septembre 2007, révision n°1 approuvée en décembre 2015.

Le projet est situé en zone UL qui couvre les secteurs urbanisés réservés aux activités sportives, de loisirs et de plein air.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrain est situé en zone inondable. La partie du terrain sur lequel l'équipement sera reconstruit est en zone bleu clair du règlement du PPRI approuvé. Cette zone autorise la reconstruction de bâtiments détruits par un sinistre autre que l'inondation. Les zones rouge (berges) et bleu foncé (localisées le long du chemin parallèle aux berges) ne sont pas concernées par le projet.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrain est situé en partie à l'extrémité du périmètre de 500m autour du monument historique d'habitat fortifié situé sur le site de Châtillon de la commune mitoyenne de Bart, entre le Doubs et l'Allan. Plusieurs hangars de la ZAC sont implantés entre le terrain du projet et le site protégé. L'ABF a accepté le projet en l'état lors du rendez-vous du 16.06.2016

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	remarque: il existe sur le terrain, à l'extrémité de l'allée qui longe le Doubs, une prise d'eau pompiers.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPRI impose que le niveau fini du plancher bas soit au dessus de la cote altimétrique de référence, soit pour le projet 40cm au dessus de la plateforme actuelle. Un léger complément de matériaux (10cm environ) sera nécessaire pour la mise à niveau de la plateforme ainsi que les rampes d'accès au parvis et la cour de service. Ces matériaux à la résistance contrôlée ne peuvent être issues du sol ou sous-sol du terrain.
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone est déjà urbanisée et l'accès au terrain est situé à l'opposé des berges du Doubs dont le projet reste à distance. la continuité végétale des berges est préservée dans son état actuel, clairement définie et limitée par l'allée existante. Elles seront exclues de la zone de chantier. A l'inverse, le projet prévoit la re-végétalisation des zones Ouest et Sud du terrain, accompagnée de la plantation d'arbustes et d'arbres de haute tige d'essences locales adaptées.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La partie du terrain concernée par le projet était déjà urbanisée.</p> <p>Le projet, plus petit que le bâtiment détruit, contribue au contraire à restituer une part d'espaces naturels, notamment grâce à un nombre de places de stationnement plus faible.</p> <p>Sur les environ 12 000 m² de la plateforme actuelle, le prévoit l'aménagement de plus de 5 000 m² d'espaces verts en pleine terre plantés d'arbres d'essence locale.</p>
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le terrain est situé en zone inondable.</p> <p>La partie du terrain sur lequel l'équipement sera reconstruit est en zone bleu clair du règlement du PPRI approuvé.</p> <p>Cette zone autorise la reconstruction de bâtiments détruits par un sinistre autre que l'inondation.</p> <p>Les zones rouge (berges) et bleu foncé (localisées le long du chemin parallèle aux berges) ne sont pas concernées par le projet.</p>
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Comme c'était déjà le cas de la salle ARCOPOLIS détruite, la nouvelle salle de spectacle, plus petite, accueillera des concerts avec de la musique amplifiée.</p> <p>S'agissant d'un bâtiment neuf, il respectera les règles actuelles très strictes qui ne permettent pas de dégrader le niveau sonore moyen ambiant de plus de 3 dB.</p> <p>Le projet prévoit la possibilité d'aménagement d'une scène extérieure pour des concerts occasionnels d'été en plein air.</p> <p>Le terrain est situé à moins de 700m de l'autoroute A36.</p> <p>L'équipe de Maîtrise d'Oeuvre intègre spécifiquement un acousticien.</p>
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les deux salles, sportive et de spectacles, s'ouvrent par de grandes baies. La salle de spectacles, davantage concernée par une utilisation tardive et des éclairages plus puissants, intègre un système d'occultation par rideaux noirs. La terrasse extérieure est éclairée mais intégrée dans un redent intérieur de la construction qui limitera la diffusion de cette émission lumineuse. L'aire de stationnement sera éclairée conformément à la réglementation. Alors que celle de l'ARCOLOPIS s'étendait aussi à l'ouest du bâtiment, le nouveau parking est regroupé au plus près de la rue au Fol, au sud du terrain. Les seules émissions lumineuses proches sont l'éclairage urbain de la rue.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>- eaux pluviales: rejet dans le Doubs (réutilisation du rejet conservé du bâtiment précédent)</p> <p>- assainissement: - réseau enterré raccordé au réseau public situé rue au Fol - office: réseau indépendant jusqu'à l'extérieur du bâtiment, fosse avec séparateur à graisses avant raccordement sur le réseau général</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous pensons que le projet ne nécessite pas d'étude d'impact pour les raisons suivantes:

- le terrain fait partie d'une ZAC urbanisée depuis de nombreuses années,
- le projet remplace un équipement existant de même nature et de plus grande capacité, inauguré en 1989 et en exploitation jusqu'à sa destruction par un incendie en avril 2015. De moindre ampleur et de plus faible capacité d'accueil, il générera moins de nuisances,
- Le léger déplacement du bâtiment vers l'Ouest permet de regrouper l'ensemble du stationnement le long de la rue, de supprimer l'effet de bouclage des voiries autour du terrain et de restituer plus de 5 000 m² d'espaces verts en pleine terre, plantés d'arbres d'essences locales et en contact avec les berges du Doubs, dans une zone d'activités très minérale,
- A aucun moment les berges du Doubs ne sont impactées par le projet. Celles-ci sont préservées dans leur état naturel et le terrain ne sera pas clos, n'entravant pas la continuité écologique le long de la rivière,
- Les activités extérieures occasionnelles sont organisées dans un pré festif prolongeant le bâtiment et clairement délimité, indépendant des berges dont il est séparé par l'allée existante,
- Neuf, le bâtiment sera réalisé aux normes actuelles, notamment en terme de réglementations thermique et acoustique.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° ; plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet	
annexes obligatoires:	annexes complémentaires volontaires:
PC11.2 = PC01: plan de situation	APS01d: emprises de l'ancien et du nouveau bâtiment
PC11.3 = PC07a et b: photos proches actuelles et bâtiment détruit PC08a et b: photos environnement et lointain	APS01e: plan de zonage du PPRI sur le terrain
PC11.4 = PC02a-05: plan de masses et de toitures	PC06: perspective d'insertion
PC11.5 = plan des abords	

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Voujeaucourt

le, 30 juin 2016

Signature



Le Maire,
M. VOIDEY